SUZANNE ZACCOUR • Volume 3, Number 6 • Spring 2015

« C'est la faute à la culture! » Critique de la culturalisation du harcèlement de rue au Cameroun

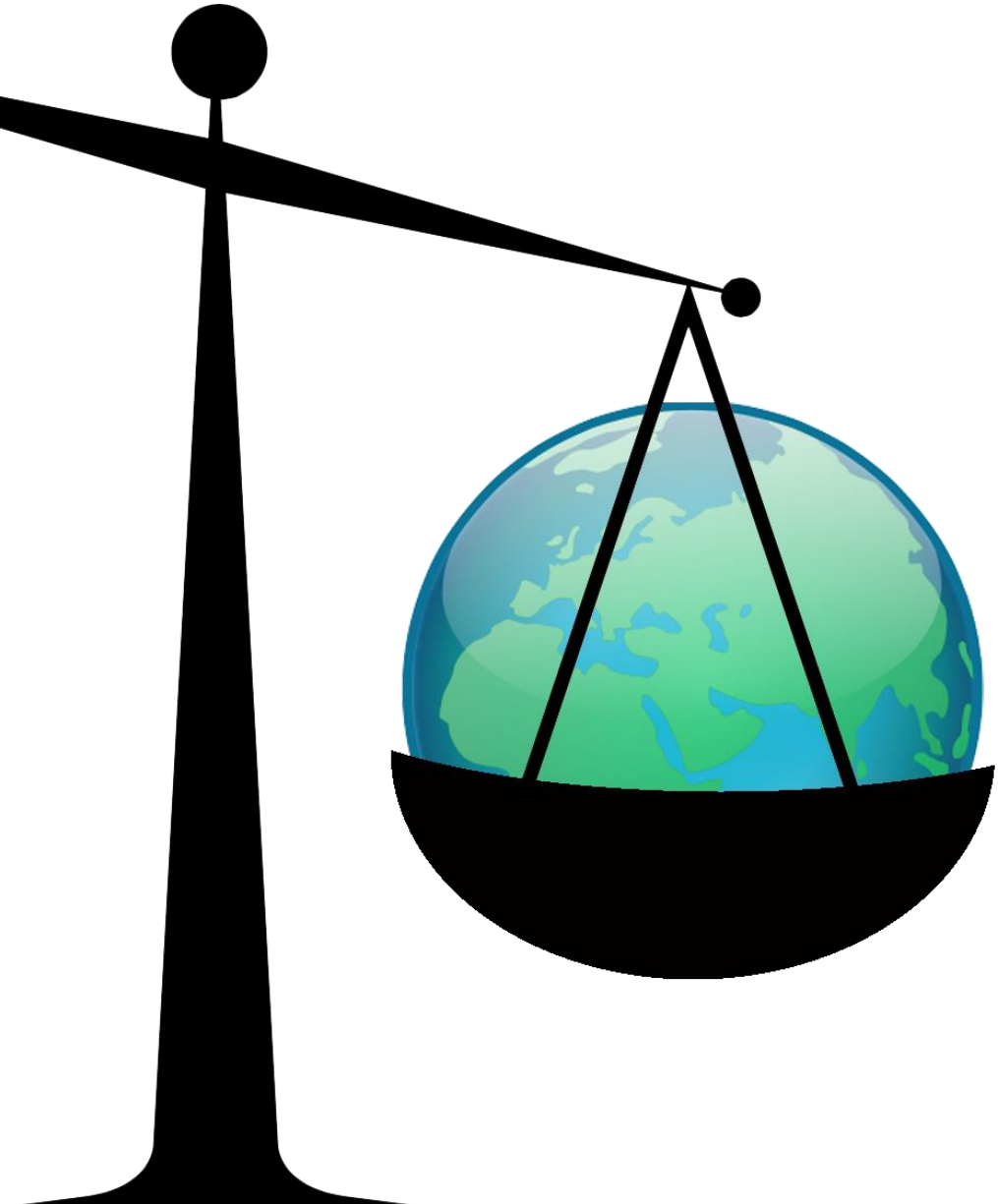

International Human Rights Internship Working Paper Series

McGill Centre for Human Rights and Legal Pluralism

Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique de McGill

McGill Faculty of Law Faculté de Droit

About the Working Paper Series

The Center for Human Rights and Legal Pluralism (CHRLP) Working Paper Series enables the dissemination of papers by students who have participated in the CHRLP's International Human Rights Internship Program. Through the program, students complete placements with NGOs and tribunals where they gain practical work experience in human rights investigation, monitoring, and reporting. Students then write a research paper through a peer review and support process while participating in a seminar that critically engages with human rights discourses.

In accordance with McGill University's Charter of Students' Rights, students in this course have the right to submit in English or in French any written work that is to be graded. Therefore, papers in this series may be published in either language.

The papers in this series are distributed free of charge and are available in PDF format on the CHRLP website. Papers may be downloaded for personal use only. The opinions expressed in these papers remain solely those of the author(s). They should not be attributed to the CHRLP or McGill University. The papers in this series are intended to elicit feedback and to encourage debate on important public policy challenges. Copyright belongs to the author(s).

Table of Contents

ABOUT THE WORKING PAPER SERIES 1

PARTIE 1. INTRODUCTION 3

PARTIE 2. LE HARCÈLEMENT AU CAMEROUN 4

PARTIE 3. LES PARTICULARITES DU HARCELEMENT DE RUE 5

PARTIE 4. LE HARCELEMENT DE RUE EST-IL CULTUREL? 6

PARTIE 5. LA CULTURE CAMEROUNAISE : LAQUELLE? 8

A. LA DIVERSITÉ CAMEROUNAISE 9

B. LE RAPPORT DES FEMMES AU HARCÈLEMENT 9

C. DÉFINIR LA CULTURE 11

LA PRESSION DU SEXISME *11*

LA PRESSION DU RACISME *13*

PARTIE 6. LES FAILLES LOGIQUES DE LA CULTURALISATION 16

A. LA CIRCULARITÉ DE LA CULTURALISATION 16

B. LE DOUBLE DISCOURS DU RÔLE DE LA CULTURE 17

PARTIE 7. LES CONSÉQUENCES DE LA CULTURALISATION 20

A. HUMAIN OU PRODUIT CULTUREL? 20

B. RESPONSABILISATION 21

PARTIE 8. SOLUTIONS AU HARCELEMENT DE RUE 22

PARTIE 9. CONCLUSION 27

MÉDIAGRAPHIE 28

Partie 1. Introduction

Midi.

Midi vingt.

Treize heures.

Treize heures trente.

J'attends que la faim triomphe de la peur.

Je suis dans un bureau situé à Yaoundé, capitale du Cameroun, et une des seules Blanches à des kilomètres. Je ne passe pas inaperçue. Tous les jours, je vois venir avec appréhension le moment où je devrai aller m'acheter un repas. Celui où je devrai parcourir seule les quelques coins de rue qui suffiront à me faire subir jusqu'à dix épisodes de harcèlement de rue.

Être une femme, au Cameroun, c'est subir le harcèlement sexuel et de rue tous les jours. Être une femme blanche au Cameroun, c'est en vivre chaque minute.

C'est ce que je constate après trois mois passés à Yaoundé. Indépendamment de mon habillement, de ma réaction ou de l'heure du jour ou de la nuit, des hommes de tous les âges et de milieux divers crient sur mon passage, m'interpellent, m'appellent « la blanche! », m'envoient des « ma chérie! » et des « mon amie! ». La seule façon d'y échapper serait d'être constamment accompagnée d'hommes, mais cette solution pose des problèmes pratiques évidents. Alors j'endure, comme le font aussi les Camerounaises avec lesquelles je parle de mon expérience.

Le harcèlement de rue fait partie de l'expérience d'être une femme, en particulier d'une minorité visible et étrangère. On m'avait avertie. Cependant, je n'étais pas préparée à la réaction de mes amis et collègues camerounais face au récit de mes mésaventures dans la rue. Immanquablement, pendant ces trois mois, chaque homme avec qui j'ai parlé de harcèlement m'a servi la même réponse : c'est culturel. Décliné sous ses diverses formes, cet argument visait à me convaincre que le harcèlement de rue, en tant que partie intégrante de la culture camerounaise (voire africaine), n'était pas vraiment une violence et ne dérangeait pas les Camerounaises. Il suffisait de ne pas y prêter attention. Les Camerounaises que j'ai interrogées

ne partageaient aucunement cet avis, mais ces hommes, pourtant souvent sensibilisés aux droits des femmes, persistaient dans la caution culturelle du harcèlement. Dans cet article, je réfuterai l'explication du harcèlement par la culture.

Après un bref survol du contexte législatif et sociologique, je présenterai la diversité de la culture camerounaise pour montrer que l'explication culturelle est encouragée et rendue possible par le sexisme et le racisme. J'examinerai ensuite les failles logiques et les conséquences de cette défense culturelle, avant d'explorer des pistes de solution au problème du harcèlement de rue.

Partie 2. Le harcèlement au Cameroun

Il convient avant tout de préciser le contexte législatif du Cameroun en matière de harcèlement. Le droit camerounais est influencé par la *common law* anglaise, par le droit civil français et par les coutumes ou le droit traditionnel[1]. Les coutumes sont variées et appliquées informellement par les autorités traditionnelles au sein des communautés. Elles sont souvent très discriminatoires. Le droit étatique se veut plus égalitaire : l'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée dans la Constitution (plus précisément « l'égalité de tous les citoyens devant la loi » [*sic*])[2]. Cependant, même le droit formel est encore à bien des égards sexiste, notamment le droit de la famille et du mariage. Le Code pénal camerounais ne prévoit aucune criminalisation du harcèlement sexuel[3]. Celui-ci est pourtant reconnu comme un problème grave, particulièrement en milieu de travail, où le harcèlement sexuel a été jugé « très répandu » par l'organisation *Africa for women's rights*[4]. En interrogeant une employée du gouvernement camerounais bien placée au ministère de l'Éducation, j'ai constaté la conformité de son expérience à la situation décrite par *Africa for women's rights*. L'employée a raconté avoir vécu de la drague ou du harcèlement sexuel de la part d'une écrasante majorité de ses collègues masculins, y compris ceux qui étaient mariés. Dans une société où les postes importants sont

[1] Doumbé-Moulongo, M. (1972). *Les coutumes et le droit au Cameroun*. Yaoundé: Éditions Clé.
[2] République du Cameroun (1996): Constitution du Cameroun.
[3] République du Cameroun : code pénal.
[4] Cahier d'exigences, *L'Afrique pour les droits des femmes*, en ligne : L'Afrique pour les droits des femmes <http://www.africa4womensrights.org/public/Cahier_d_exigences/CamerounFR.pdf> [Cahier d'exigences].

détenus par des hommes, dénoncer le harcèlement n'est pas une option pour celle qui souhaite conserver son poste. Quant à la pénalisation du harcèlement sexuel, le ministère des Affaires sociales rapporte qu'il « n'existe pas de disposition pénale réprimant spécifiquement les brimades, le bizutage ou le harcèlement sexuel. Toutefois, les articles 342 (esclavage et mise en gage), 344 (corruption de la jeunesse) et 346 (outrage à la pudeur) peuvent être invoqués pour réprimer le harcèlement sexuel »[5]. Un rapport de l'organisme *Reproductive Rights* dénonce ce vide juridique et soutient qu'une « législation sur le harcèlement sexuel pourrait résoudre une des causes de discrimination dont sont victimes les femmes camerounaises. En effet, de multiples séminaires et conférences ont relevé l'effectivité et le caractère pernicieux de ce phénomène au Cameroun. Le harcèlement sexuel est difficile à éradiquer dans un contexte ou le "droit de cuissage" est reconnu et accepté par la société »[6]. Du point de vue juridique, le harcèlement sexuel est donc toléré et accepté.

Partie 3. Les particularités du harcèlement de rue

Partout dans le monde, le harcèlement de rue est plus banalisé que le harcèlement sexuel, dont on parle principalement en contexte professionnel. La criminalisation du harcèlement de rue est inhabituelle. Depuis août 2014, une loi belge contre le sexisme permet de poursuivre un harceleur[7]. Cependant, ailleurs dans le monde, les lois sur le harcèlement, qui visent des comportements graves ou répétés, s'appliquent surtout au travail et excluent le harcèlement de rue. C'est notamment le cas au Canada[8]. Dans le cas du harcèlement de rue, le caractère de répétition est bel et bien présent, mais chaque épisode est le fait d'un homme différent. L'aspect collectif du harcèlement de rue rend la criminalisation difficile, et l'aspect éphémère de chaque interaction fait qu'il est rarement pris au sérieux. Par ailleurs, le caractère sexuel du harcèlement

[5] Cameroun, Ministère des affaires sociales, *Contribution du Cameroun à la réalisation de l'étude sur les violences contre les enfants*, en ligne : United Nations Human Rights <http://www2.ohchr.org/english/bodies/CRC/docs/study/responses/cameroon.pdf>.
[6] Centre pour le droit et les politiques en matière de santé reproductive (CRLP), *Les droits des femmes en matière de santé reproductive au Cameroun*, en ligne : Reproductive Rights <http://reproductiverights.org/sites/default/files/documents/SRCameroon00fr.pdf>.
[7] Belgique, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *Anti-sexisme mode d'emploi*, en ligne IGVM <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/79%20-%20Anti-sexisme%20mode%20emploi_FR_tcm337-255485.pdf>.
[8] Éducaloi, « Le harcèlement sexuel au travail » (2014), en ligne : Éducaloi <educaloi.qc.ca>.

de rue n'est pas toujours reconnu. Cela est dû au fait que les commentaires adressés aux femmes ne sont pas à proprement parler sexuels : dans mon cas, par exemple, ils référaient le plus souvent à la couleur de ma peau. Or, la dimension de genre est bel et bien présente, et le caractère sexuel tient principalement à l'assimilation erronée du harcèlement à de la drague consensuelle. Le phénomène de blâme des victimes, où l'on reproche aux femmes de porter des tenues qui seraient trop révélatrices, en fait également un phénomène connoté sexuellement.

Ces facteurs font que, plus que le harcèlement en milieu de travail, le harcèlement de rue est constamment banalisé, y compris à Yaoundé où il est particulièrement fréquent. Or, cette banalisation n'est pas due à l'aspect culturel du harcèlement, mais plutôt à la volonté de protéger le harceleur et d'humilier ou de blâmer ses victimes.

Partie 4. Le harcèlement de rue est-il culturel?

La culturalisation ou « défense culturelle »[9] désigne l'explication ou la légitimation d'une violence par la culture. Plus particulièrement, c'est l'adoption d'un discours qui attribue l'origine et la responsabilité des atteintes aux droits des femmes à des cultures violentes, généralement non occidentales. Cette rhétorique est ancrée dans les discours populaires et même dans la littérature féministe. En effet, « [d]iscourses about human rights attribute responsibility for gendered violations to purportedly pathological cultures, rather than to political sources »[10]. L'autrice féministe Susan Moller Okin, dans ses critiques du multiculturalisme, soutient que les femmes de minorités culturelles « plus patriarcales » pourraient avoir un intérêt dans l'extinction de leur culture[11]. Dans son essai « Is Multiculturalism Bad for Women? », elle suggère qu'accorder des droits culturels spéciaux aux minorités renforce les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de ces communautés machistes[12]. Dans les sociétés dites libérales, la perception d'une

[9] Volpp, L (1994). (Mis)identifying Culture : Asian Women and the « Cultural Defense ». *Harvard Women's Law Journal,* Vol.17.
[10] Volpp, L. (October 01, 2006). Disappearing Acts: On Gendered Violence, Pathological Cultures, and Civil Society. *Pmla, 121,* 5, 1631-1638.
[11] Okin, S. M. (January 01, 2002). "Mistresses of Their Own Destiny": Group Rights, Gender, and Realistic Rights of Exit. *Ethics, 112,* 2, 205-230.
[12] Okin, S. M., Cohen, J., Howard, M., & Nussbaum, M. C. (1999). *Is multiculturalism bad for women?*. Princeton, N.J: Princeton University Press.

« incommensurabilité morale fondamentale entre les minorités culturelles centrées sur le groupe et la société libérale centrée sur l'individu » pose la question de la possibilité de « tolérer les intolérants »[13] [mes traductions].

Au sein des cultures ainsi identifiées comme problématiques, la culturalisation du harcèlement de rue est également répandue. Par exemple, une étude empirique a cherché à évaluer l'influence de la culture sur la dénonciation du harcèlement sexuel en milieu de travail nigérien, en partant de la prémisse selon laquelle la « culture africaine » impose un modèle de femme sexuellement passive et permet le harcèlement sexuel[14].

Quel que soit le point de vue adopté, prétendre que le harcèlement de rue fait partie de la culture camerounaise (ou africaine) est problématique à bien des égards. Du point de vue interne, c'est-à-dire pour la population camerounaise, cette culturalisation présente le harcèlement comme acceptable, invisible et inévitable. En effet, étant donnée la connotation positive associée à l'art, à la musique et à la littérature, entre autres traditions, ce qui est culturel est généralement perçu comme « bon ». Il n'est pas évident de critiquer la culture, et, dans le cas d'une culture qui lui est étrangère, la conscience du racisme et du colonialisme rend une personne blanche d'autant plus prudente face à ce qui pourrait être assimilé à la prétention d'une supériorité culturelle.

Par ailleurs, si le harcèlement fait partie intégrante de la culture camerounaise, il doit être invisible et moins visible pour celles et ceux qui participent à cette culture. Ainsi, la culturalisation impliquerait que le harcèlement de rue ne serait pas violent ou perçu comme violent par les Camerounaises. En effet, les défenseurs de la culturalisation ont régulièrement invalidé mon expérience pénible du harcèlement de rue en prétendant que les Camerounaises n'en souffraient pas. Cette prétention ne survit pas à une recherche élémentaire : en parlant aux Camerounaises, j'ai rapidement constaté qu'elles remarquaient le harcèlement de rue et en souffraient. Si elles n'y réagissaient pas, c'était, m'ont-elles dit, par sentiment d'impuissance. Le discours de défense

---

[13] Joseph Raz, 'Multiculturalism: A Liberal Perspective', Ethics in the Public Domain: Essays in the Morality of Law and Politics (Oxford: Clarendon Press, 1994).

[14] Ige, A.Y, & Adeleke, I. A (2012). Evaluating the role of culture on sexual harassment: the case of Nigerian organisations, en ligne: ILERA (IIRA) World Congress 2012 <http://ilera2012.wharton.upenn.edu/RefereedPapers/IgeAY%20AdelekeIA%20ILERA.pdf>.

culturelle est à la fois basé sur une supposée indifférence et promoteur de cette indifférence apparente. En effet, il passe sous silence celles qui critiquent le phénomène du harcèlement et décourage du même coup la dissidence.

Finalement, si le harcèlement fait partie de la culture camerounaise, il ne peut être éradiqué, conformément à la croyance selon laquelle ce qui est culturel est également immuable. En effet, bien que les cultures soient forcées de s'adapter et de se transformer continuelle, ce dynamisme est rarement reconnu dans les discours populaires[15].

Du côté des points de vue externes à la société camerounaise, la prétention selon laquelle le harcèlement de rue ferait partie intégrante de sa culture renforce l'image raciste d'une culture sauvage, inférieure et condamnable. Le harcèlement de rue serait spécifique au Cameroun ou à l'Afrique, contrairement à d'autres cultures « égalitaires » et non violentes plus « évoluées ».

Conséquemment, la culturalisation du harcèlement a deux implications directes : elle favorise l'inertie – à quoi bon lutter contre un phénomène bon, non violent et permanent? – et fournit un prétexte au racisme anti-Noir·e·s en général et au mépris de la culture camerounaise en particulier. Pour échapper à ces conséquences fâcheuses de la culturalisation, il faut en attaquer les fondements pour en exposer l'inadéquation et l'illogisme.

Partie 5. La culture camerounaise : laquelle?

Le discours de la culturalisation se base sur une conception monolithique des cultures, plutôt que de reconnaitre leurs contradictions internes, les dilemmes et débats qui les animent, et leurs multiples interprétations[16]. Cette façon de concevoir la culture camerounaise est problématique et infondée.

---

[15] Razack, S. H. (January 01, 2004). Imperilled Muslim Women, Dangerous Muslim Men and Civilised Europeans: Legal and Social Responses to Forced Marriages.*Feminist Legal Studies, 12,* 2, 129-174 [Razack].

[16]Seyla, B. (November 30, 1995). Cultural Complexity, Moral Interdependence, and the Global Dialogical Community

A. La diversité camerounaise

D'abord, lorsqu'on parle de « la » culture camerounaise, cela sous-entend qu'il n'y en a qu'une. Or, le Cameroun est connu pour sa diversité. On le désigne d'ailleurs par l'expression « l'Afrique en miniature ». En effet, le Cameroun compte plus de 200 ethnies différentes[17], et 13% de sa population est issue d'un autre pays d'Afrique. Par ailleurs, en plus de ses deux langues officielles, soit le français et l'anglais, le Cameroun compte 24 groupes de langues africaines majeures. La diversité religieuse est également frappante : 40% des Camerounaises et des Camerounais ont des croyances autochtones, autant sont de confession chrétienne, et 20% de la population est musulmane[18]. La société camerounaise est donc particulièrement diversifiée aux niveaux ethnique, religieux et linguistique; ainsi, il est plus opportun de parler de « ses cultures ». Dire que la culture camerounaise est une culture du harcèlement, c'est faire insulte à la richesse et à la diversité de ce pays.

Lorsque le harcèlement de rue est présenté comme partie intégrante de la culture africaine, l'élargissement à l'Afrique plutôt qu'au Cameroun seulement implique une diversité encore plus importante, et rend la culturalisation d'autant plus réductrice.

B. Le rapport des femmes au harcèlement

Au-delà des différences entre les groupes ethniques, religieux et linguistiques du Cameroun, la diversité de genre ne doit pas être oubliée. Or, la prétention selon laquelle la culture camerounaise serait foncièrement sexiste repose sur des observations limitées à la culture masculine. Ainsi, les hommes, en harcelant les femmes, seraient, selon l'argument de défense culturelle, seuls créateurs ou vecteurs de leur culture. Qu'en est-il de la culture des femmes? Il est sans doute inutile de préciser que je n'ai vécu aucun épisode de harcèlement de rue commis par une femme, ce comportement étant solidement ancré dans la performance du genre masculin. Dire que le harcèlement est justifié culturellement, c'est donc conjuguer la culture

---

[17] Mohamad Z. Yakan, « African peoples and nations by country: Cameroon », in Almanac of African Peoples & Nations, Transaction Publishers, New Brunswick, N.J., 1999, p. 37-39 (ISBN 9781560004332)
[18] Central Intelligence Agency, « The world Factbook » (décembre 2014), en ligne: Central Intelligence Agency <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook>.

au masculin. La culturalisation est ainsi un mécanisme d'exclusion qui rend les femmes et leurs rapports et apports à la culture invisibles.

Observer qu'une pratique n'est pas représentée chez chaque genre ne suffit pas à en invalider le caractère culturel. Pensons par exemple aux cultures vestimentaires, qui sont souvent genrées : une robe traditionnelle ne l'est pas moins parce que seules les personnes de genre féminin la portent. La différenciation selon le genre nous donne cependant deux raisons d'être critiques face à la culturalisation. D'abord, on peut se demander si l'influence culturelle n'est pas plutôt celle du patriarcat. Ce questionnement est d'autant plus pertinent que le harcèlement est une violence envers les femmes commune à d'innombrables cultures. Ensuite, il faut contraster la simple différenciation genrée et l'hostilité d'un genre à une pratique. En effet, en interrogeant les Camerounaises, j'ai constaté qu'elles n'appréciaient pas du tout le harcèlement, et qu'elles l'acceptaient uniquement faute de choix. Aussi, certaines femmes luttent contre le harcèlement sexuel : à titre d'exemple, des étudiantes de l'Université de Ngaoundéré ont, en 2008, organisé des discussions autour du thème du harcèlement sexuel en milieu universitaire[19]. Bien que cet événement date, il est intéressant dans la mesure où, à l'automne 2014, un large débat sur le même sujet a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal. Le harcèlement sexuel, s'il est ancré dans la culture camerounaise, ne lui est certainement pas exclusif.

Bien que diverses organisations camerounaises luttent contre les inégalités sexistes et les violences machistes, celles qui s'intéressent spécifiquement au harcèlement de rue sont plus difficiles à trouver. À la lumière des manques de ressources et de l'accès limité à l'internet au Cameroun, cela ne doit pas s'interpréter comme une acceptation tacite du harcèlement. D'ailleurs, l'organisation *Women for a Change Cameroon*[20], fondée en 2009, lutte notamment contre le harcèlement de rue et pour une sensibilisation de la population. Des blogueuses

[19] Salomon Kankili, « Table ronde: Les femmes dissent non au harcèlement sexuel », *Cameroon-Info.Net* (10 mars 2008) en ligne : Cameroon-Info.Net <cameroon-info.net>.
[20] Women for a Change Cameroon, « WFAC Cameroon » (2014), en ligne : A Safe World for Women <http://www.asafeworldforwomen.org/fp-cam/wfacc.html>.

camerounaises prennent également la parole contre le harcèlement de rue sur le site web de l'organisation internationale *Stop Street Harassment*[21].

Ainsi, les femmes camerounaises choisissent de rejeter le harcèlement sexuel et de rue, une opposition dont ne rend pas compte le discours de culturalisation.

C. Définir la culture

Parmi les diverses cultures camerounaises et malgré la dissidence des femmes, la culturalisation sélectionne une culture à la fois masculine et violente. Comment ce choix s'explique-t-il?

La pression du sexisme

Le patriarcat permet d'expliquer que le refus des femmes du harcèlement ne soit pas pris en compte par les personnes qui le culturalisent. En effet, les inégalités de genre rendent les voix des femmes inaudibles.

Dans l'expression de leurs cultures, les femmes bénéficient d'un pouvoir de propagation largement inférieur à celui des hommes, une différence qui s'explique par les écarts de scolarisation, de pouvoir politique et de pouvoir médiatique. En 2006-2007, les filles représentaient au Cameroun respectivement 30% et 42% des élèves dans l'enseignement secondaire et dans les Universités d'État, selon un rapport du ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille[22]. Du côté politique, aucune femme n'a encore été première ministre, vice-première ministre ou ministre d'État. Les femmes sont « quasiment absentes dans les fonctions de commandement » et représentent seulement 6,7% des maires et mairesses[23]. De même, les femmes sont très peu impliquées dans les médias, particulièrement aux postes de

---

[21] Stop Street Harassment Blog (décembre 2014), en ligne : Stop Street Harassment <http://stopstreetharassment.com/blog/>.
[22] Cameroun, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, *Femmes et hommes au Cameroun en 2012: une analyse situationnelle de progrès en matière de genre*, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, 2012.
[23] *Ibid*.

direction[24], ce qui signifie qu'en plus de ne pas servir à la prise de décisions politiques, les opinions des femmes ne sont pas diffusées et entendues dans la population.

Cette sous-représentation des voix féminines n'est pas seulement problématique eu égard à son injustice envers les femmes : elle échoue également à faire correspondre les pouvoirs de construction, d'une part, et de représentation, de l'autre, des cultures et des traditions. En effet, alors qu'elles ne sont pas celles qui les décrivent ou qui leur donnent un cadre légal, les femmes vivent et transmettent les traditions davantage que les hommes. Dans un contexte de mondialisation, « les femmes peuvent en réalité suivre un mode de vie plus traditionnel que les hommes dans leurs communautés, précisément parce qu'elles ont été exclues de la sphère publique du travail et de la politique et de l'exposition à des façons de vivre alternatives » [25] [ma traduction]. Par ailleurs, dans leur rôle de mères, qui les assigne traditionnellement à la prise en charge des enfants, elles perpétuent, reproduisent, adaptent et transmettent les traditions à leur progéniture[26]. Lorsqu'elles préparent la nourriture, confectionnent des habits ou transmettent leur langue (la langue *mater*nelle), ce sont elles, encore une fois, qui reproduisent des éléments culturels. Les femmes sont donc agentes, et non pas victimes ou réceptacles passifs, de la survie de leur culture. Leur pouvoir de transmission les dote d'un contrôle sur les traditions, qu'elles peuvent accepter, accommoder ou ignorer, et face auxquelles elles peuvent résister ou protester[27]. Ainsi, la vision classique selon laquelle la sphère privée (féminine) est apolitique et de moindre importance est inadéquate pour comprendre l'évolution culturelle. La féministe indienne Kavida Ramdas observe que, dans leurs communautés, des groupes de femmes ont choisi de mener leurs luttes au sein de leur culture plutôt que de la combattre. Elle constate qu'à travers le monde, « people are struggling to have their culture evolve as a living, breathing thing, and to have women and girls who have not traditionally had voice in those cultures to now have voice

---

[24] Baromètre des médias africains (2011), Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), en ligne : *Bibliothek der Friedrich-Ebert-Stiftung Politisch-historisches Informationszentrum* <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/africa-media/08697.pdf>.
[25] Joffe, L. F., & Neil, S. (2012). *Gender, religion, and family law: Theorizing conflicts between women's rights and cultural traditions*. Waltham, Mass: Brandeis University Press [Joffe].
[26] *Ibid*.
[27] MacLeod, A. E. (January 01, 1992). Hegemonic Relations and Gender Resistance: The New Veiling as Accommodating Protest in Cairo. *Signs: Journal of Women in Culture and Society, 17,* 3.

»[28]. Au Cameroun comme ailleurs, les femmes possèdent, étant donné leur rôle assigné en société, le pouvoir de contrôler et de changer la culture. Cependant, elles sont aussi dépourvues des leviers de pouvoirs de la sphère publique qui permettraient de rendre compte fidèlement de ce contrôle, ce qui explique que leur rejet du harcèlement de rue comme partie intégrante de leur culture soit déconsidérée dans le discours de défense culturelle.

Une autre explication de l'exclusion des voix dissidentes des femmes au sein de leur culture relie ce phénomène au discours « des mouvements anti-coloniaux nationalistes [qui ont] renforcé les notions essentialistes de la culture nationale en reprenant, et tentant de revaloriser des facettes de leur propre culture incorporées dans les stéréotypes coloniaux »[29]. Ainsi, la rhétorique coloniale a engendré un discours qui reproche aux femmes qui critiquent leur culture de lui manquer de respect et d'être « occidentalisées ». En réaction aux attaques racistes envers les cultures non occidentales, les femmes racisées font face à des « demands to express racial loyalty by passively accepting sexist attitudes and behavior »[30], comme le harcèlement. Leur rejet du harcèlement, en plus de menacer le patriarcat, est perçu comme un danger, voire une trahison, pour la race ou la culture.

La pression du racisme

En plus de l'œuvre du patriarcat, on peut constater l'effet d'un racisme internalisé dans la vision qu'ont certains Camerounais de leur propre culture comme violente. Pendant des siècles, le discours occidental sur les cultures « sauvages » des pays de Sud a servi à légitimer l'esclavage et la colonisation. La professeuse Uma Narayan rappelle que « les présupposés de la supériorité de la "culture occidentale" ont été utilisés par les colonisateurs pour justifier leur […] mission civilisatrice »[31]. Aujourd'hui, ce narratif se centre sur les violences faites aux femmes et

---

[28] Ramdas, K. (January 01, 2006). Feminists and Fundamentalists - In the face of fierce fundamentalist challenges, women's movements around the globe are taking care not to mock traditional values or exacerbate men's insecurities. *Current History, 105,* 689-99.

[29] Verschuur, C. (2010). Diversité des mouvements de femmes, des pratiques et des théories féministes : la contribution des études de genre aux études de développement, *Cahiers Genre et Développement*, N°7/2010, L'Harmattan, p.469-500 [Verschuur].

[30] Carbado, D. (Ed.). (1999). Black Men on Race, Gender, & Sexuality : A Critical Reader. New York, NY, USA: New York University Press (NYU Press).

[31] *Verschuur*, *supra* note 29.

sert à justifier le racisme, notamment envers les minorités culturelles non-blanches en Occident : « [o]utright expressions of contempt for religious and racial minorities, allegedly justified in part by the poor treatment they accord to women, is often now part of racist "White nationalist" discourse in Europe and North America »[32]. L'autrice Sirma Bilge livre à ce sujet une analyse de « l'altérité musulmane » transposable au contexte africain. Elle explique que la dichotomisation qui démarque l'altérité musulmane de la société occidentale « moderne » est l'« extérieur constitutif » qui permet de qualifier l'identité européenne ou occidentale de féministe et de tolérante, en opposition avec les sociétés musulmanes que l'on qualifie d'« intrinsèquement sexistes et homophobes ». Elle décrit cette « nouvelle variante de la thèse du "choc des civilisations" […] entre l'Occident et l'islam » comme centrée sur l'égalité de genre et les libertés sexuelles[33]. Ce discours n'est pas sans conséquences, et Razack décrit que « [t]he policing of Muslim communities in the name of gender equality is now a globally organised phenomenon »[34]. La perception de l'Afrique comme fondamentalement barbare, violente et machiste a également pour double fonction d'élever l'Occident comme un idéal incritiquable et de rabaisser les pays africains afin de justifier des politiques racistes, coloniales et d'exclusion.

À l'ère de la mondialisation, les discours racistes qui les dépeignent comme barbares sont diffusés au sein des pays africains : tous les jours, les médias tant domestiques qu'internationaux narrent des conflits entre les traditions culturelles ou religieuses et les droits des femmes[35]. Un exemple de ce phénomène est le traitement médiatique des crimes violents dans les pays occidentaux. Les criminels blancs sont spontanément dépeints comme des exceptions, des fous, des déviants. Au contraire, les crimes commis par des hommes racisés sont considérés comme représentatifs de leur culture. Comme l'explique l'autrice Leti Volpp, « Culture is invoked to explain forms of violence against Third World or immigrant women while culture is not similarly invoked to explain forms of violence that affect mainstream Western women »[36]. Elle remarque

---

[32] *Joffe*, *supra* note 25.
[33] Bilge, S. (January 01, 2010). « ... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi » : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une « nation » en quête de souveraineté. *Sociologie Et Sociétés, 42,* 1, 197.
[34] *Razack*, *supra* note 15.
[35] *Joffe*, *supra* note 25.
[36] Volpp, L. (June 01, 2001). Feminism versus Multiculturalism. *Columbia Law Review, 101,* 5, 1181-1218 [Volpp, Multiculturalism].

que la violence conjugale commise par les hommes blancs, notamment états-uniens, n'est jamais perçue comme représentative de la culture nord-américaine. En contraste, on parle volontiers de crimes d'honneur lorsqu'il est question de criminels racisés. En bref, les médias racontent que les femmes blanches meurent aux mains des fous, et que les femmes noires sont tuées par leur culture.

La même explication culturelle s'opère dans le cas des violences sexuelles : « [w]e identify sexual violence in immigrant of color and Third World communities as cultural, while failing to recognize the cultural aspects of sexual violence affecting mainstream white women. This […] reflects the habit of assuming people of color to be motivated by culture and white persons to be motivated by choice ». La culturalisation a ici deux effets pervers: elle dévalorise les cultures non occidentales (parce qu'elles seraient violentes) et déshumanise les personnes racisées (parce que, motivées par leur culture plutôt que par leur choix, elles seraient privées de libre arbitre).

Le discours dépeignant les cultures non occidentales comme violentes s'observe aussi spécifiquement dans le cas du harcèlement de rue. Par exemple, en octobre 2014, la vidéo d'une new-yorkaise ayant filmé le harcèlement dont elle était victime en une journée de marche dans sa ville est devenue virale[37]. Acclamée pour la prise de conscience qu'elle a permise quant à la fréquence du harcèlement de rue, la vidéo a également été vivement critiquée parce qu'on n'y voyait que des harceleurs racisés[38]. Il a été révélé par la suite que les images de harceleurs blancs avaient été coupées au montage. Ce genre de produits médiatiques renforce l'association entre l'homme noir ou racisé et le harcèlement de rue. La culturalisation du harcèlement de rue encourage et est encouragée par cette association d'idées. Ainsi, en choisissant pour identité une culture du harcèlement, au détriment d'un éventail de cultures diverses, les Camerounais subissent et renforcent le racisme qui tente de les définir par leurs violences.

[37] La vidéo peut être visionnée à cette adresse: https://www.youtube.com/watch?v=b1XGPvbWn0A
[38] Lindy West, « Why thousands of satisfied racists are sharing that viral catcalling video », *The Daily Dot [États-Unis]* (30 octobre 2014) en ligne: The Daily Dot <www.dailydot.com>.

Partie 6. Les failles logiques de la culturalisation

La défense culturelle du harcèlement de rue, en plus d'exclure la dissidence et la diversité, ne résiste pas à un examen logique. D'une part, il s'agit d'un argument circulaire. D'autre part, il est utilisé conjointement avec le discours de la décence féminine camerounaise qui lui est incompatible.

A. La circularité de la culturalisation

La culturalisation est utilisée pour justifier les violences faites aux femmes. Lorsqu'elle est martelée avec assez de conviction, elle mène à une réécriture de la culture qui, à son tour, permet la culturalisation. On constate donc la circularité du processus de légitimation.

Collectivement, il est possible de transformer ou de redéfinir une culture, puisque les cultures ne sont pas statiques[39]. Cependant, lorsque les Camerounais intègrent le harcèlement à la définition de leur culture, ils le font sans tenir compte de la perception qu'ont les femmes de celle-ci. L'effacement de l'opposition des femmes à cette intégration est facilité par l'influence et leurs pouvoirs patriarcaux des hommes. En effet, Vlopp décrit que « people within a community will explain their actions through their cultural identity », et que, conséquemment, « [t]he manner in which culture is hybrid and contested is often not recognized ». Cet effacement donne aux observatrices et observateurs externes l'illusion d'un consensus social, et elles et ils attribueront à leur tour le comportement en cause à la culture : « people outside a particular community may mistakenly identify certain practices within that community as the result of culture». Or, le regard extérieur (notamment, le regard dominant de l'Occident), détient lui aussi un pouvoir de définition. Ainsi, la perception externe d'une culture a un effet sur la manière dont celle-ci est perçue par les participant·e·s à cette culture. Conséquemment, la justification du comportement violent par la culturalisation est renforcée par l'Occident qui l'accepte et qui l'adopte. Dans le cas du harcèlement de rue, on observe une légitimation accrue du comportement répréhensible, conjointement à une exclusion renforcée des voix féminines dissidentes. Ainsi, de l'intérieur comme de l'extérieur, « [t]he perspective of women within that community who would reject such

[39] *Razack*, *supra* note 15.

a claim [of cultural defence] is generally ignored »[40]. L'effacement des voix des femmes opéré et justifié par la culturalisation est en soi une violence masculine collective envers les femmes, qui s'ajoute à celle du harcèlement.

B. Le double discours du rôle de la culture

Le discours de la culturalisation est incompatible avec un discours qui blâme les cultures étrangères pour les violences sexuelles commises à l'interne. Or, dans plusieurs régions du monde, l'influence du monde occidental, notamment au niveau vestimentaire, est blâmée pour l'incidence du harcèlement sexuel et des viols. Ce discours prétend que les tenues légères que les femmes adoptent en suivant la mode européenne ou états-unienne portent atteinte à leur pudeur et à leur modestie. Un habillement jugé indécent inciterait les hommes à harceler et à violer les femmes. Ce type de justifications n'a rien de surprenant : il s'agit de la combinaison des phénomènes répandus de salopage (ou *slut shaming*, soit l'ensemble des comportements méprisants qui visent à susciter la honte chez les femmes qui expriment leur sexualité) et du blâme des victimes (ou *victim blaming*, soit les comportements qui culpabilisent les victimes) propres à la culture du viol. Selon le discours qui blâme l'Occident pour les violences sexuelles, les femmes auraient la possibilité d'y échapper en s'habillant de manière plus traditionnelle. Respecter davantage leur culture leur assurerait d'être à leur tour respectées. Il n'a pourtant jamais été démontré que l'habillement des femmes puisse être la cause (ou même un facteur) des viols : cette prétention fonctionne simplement comme une façon d'excuser les agresseurs et de réduire au silence les victimes.

Sa fausseté n'empêche pas ce discours culpabilisant d'être répandu et commun à travers le monde. Par exemple, une étude qualitative sur les perceptions du viol des femmes et des enfants en Tanzanie rurale, publiée en 2014, note, parmi ses six observations, l'idée répandue selon laquelle « l'abandon des valeurs traditionnels et l'imitation du comportement occidental contribuent au viol »[41] [ma traduction]. Cette imitation était reprochée aux hommes comme aux femmes : les uns, dans leur consommation d'alcool et de drogues, et les autres dans leur port

---

[40] *Volpp, Multiculturalism, supra* note 36.

[41] Olsson, P., Axemo, P., Darj, E., Muganyizi, P., & Abeid, M. (August 18, 2014). Community perceptions of rape and child sexual abuse: a qualitative study in rural Tanzania. *Bmc International Health and Human Rights, 14,* 1, 1-13.

d'habits occidentaux (vêtements courts, transparents et moulants). De façon générale, c'est la responsabilité des femmes qui est plus souvent mise de l'avant, comme l'indiquent de nombreux exemples. En septembre 2014, un chanteur indien a semé la controverse en accusant le port des jeans par les femmes d'aller « à l'encontre de la culture indienne » et de « provoquer des comportements indésirables » dont le viol[42]. Cependant, alors que des membresses du gouvernement indien avaient condamné les propos du chanteur, le même discours est employé et relayé par le gouvernement camerounais. En effet, celui-ci a lancé, en novembre 2013, une campagne contre « l'indécence vestimentaire » des jeunes filles. Juridiquement, la répression s'appuie sur un article du code pénal camerounais en matière de décence, édicté en 1976, qui n'a jamais été rigoureusement appliqué[43]. Cette campagne, qui ne cible pas les garçons, prévoit des mesures punitives telles que l'interdiction d'accès aux écoles et aux églises et des poursuites criminelles pour les filles dont l'habillement est jugé indécent. Elle a mené à des abus ciblant les femmes de la part des forces policières[44]. Ironiquement, la ministresse de la Promotion de la femme et de la famille est une des instigatrices de cette initiative : elle prétend que, loin de porter atteinte aux droits et libertés des femmes, les mesures adoptées protègent la liberté de ne pas être exposé·e à des corps nus et diminuent l'incidence des viols et du harcèlement[45].

Le discours qui blâme l'habillement indécent des filles et des femmes pour les violences sexuelles dont elles sont victimes présente clairement la culture et les traditions comme un rempart face à ce fléau. Dans la lettre aux jeunes filles et aux familles cosignée par sept membresses et membres du gouvernement, dont la ministresse de la Promotion de la femme et de la famille, « l'indécence vestimentaire » semble être la source de tous les maux : « railleries de toutes sortes, injures publiques, chosification, dénigrement […], viol [et ses conséquences] : traumatismes, grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, VIH/Sida »[46].

---

[42] « KJ Yesudas: India singer criticised for 'sexist' jeans remark », *BBC News India* (3 octobre 2014) en ligne: BBC News India <http://www.bbc.com>.
[43] Moki Edwin Kindzeka, « Cameroon Indecency Campaign Sparks Social Debate », *Voice of America* (5 décembre 2013) en ligne: Voice of America <www.voanews.com> [Kindzeka].
[44] Yvette Mbasssi-Bikele, « Cameroun : lutte contre l'indécence vestimentaire à l'épreuve du terrain », *Camer.be [Cameroun]* (8 janvier 2014) en ligne: Camer.be <http://www.camer.be> [Mbassi-Bikele].
[45] *Kindzeka, supra* note 43.
[46] *Mbassi-Bikele, supra* note 44.

Les médias locaux n'hésitent pas à alléguer des liens de causalité[47] et de parler de « dépravation des mœurs », de perversité[48] et d'« atteinte à la pudeur »[49]. L'indécence vestimentaire est contrastée avec l'identité culturelle et les normes et valeurs sociétales[50], et le gouvernement invite les femmes «à adopt[er] des comportements qui [les] honorent et valorisent [leurs] cultures »[51] au profit des « interférences culturelles pernicieuses »[52]. Il s'adresse également aux parents en espérant que les « foyers redeviennent […] des repères de [leur] identité culturelle et des valeurs singulières auxquelles [la population camerounaise] est attaché[e] »[53]. On constate dans ce discours la contradiction entre une supposée dépravation généralisée des mœurs et un consensus moral quant à la valeur de la décence. Encore une fois, les voix des femmes sont exclues du soi-disant consensus sociétal.

Il est intéressant de dresser le parallèle entre le discours du gouvernement camerounais et celui que j'ai entendu lors de mon séjour. On m'a moi aussi reproché d'attirer le regard, bien que, dans mon cas, il n'était pas question de la longueur de mes vêtements mais plutôt de la couleur de ma peau. Ce n'est pas seulement le fait d'être une minorité visible qui était en cause. En effet, à cause du racisme, la peau blanche peut être perçue comme plus attirante, plus positive que la peau noire. Ce phénomène, décrit comme un « bleaching syndrome », découle du « color complex » de la société. Il a été utilisé pour expliquer la tendance des hommes noirs canadiens à se marier avec des femmes blanches. La surreprésentation des mariages entre hommes noirs et femmes blanches est expliquée par une combinaison des standards de beauté racistes et de différences de statut social entre la population noire et la population blanche[54]. Cette observation faite au Canada se transpose au contexte camerounais : les publicités pour des produits de blanchissement de la peau, les mannequins à peau claire et la pose de cheveux lisses attestent

---

[47] Yvette Mbassi-Bikele, « Habillement indécent : SOS ! », *Cameroon tribune* (19 novembre 2013) en ligne : Cameroon tribune <https://www.cameroon-tribune.cm>.
[48] Erick-Achille Nko'o, « Allons-nous vers l'application de la charia au Cameroun? », *Al Wihda [Cameroun]* (30 novembre 2013) en ligne : Al Wihda <www.alwihdainfo.com> [Nko'o].
[49] Lettre ouverte conjointe des ministres aux jeunes filles et familles camerounaises, (25 juin 2014) sur *Camer.be [Cameroun]* en ligne : Camer.be <www.camer.be> [Lettre].
[50] *Nko'o, supra* note 48.
[51] *Lettre, supra* note 49.
[52] *Ibid.*
[53] *Ibid.*
[54] Tastsoglou, E. (February 01, 2002). Race and the Politics of Personal Relationships: Focus on Black Canadian Women. *Affilia, 17,* 1, 93-111.

des standards de beauté racistes, tout comme la perception des personnes blanches comme riches, mais aussi comme garanties d'un visa pour les hommes qui souhaiteraient immigrer, confirme la différence de statut social. Ces deux éléments peuvent expliquer que j'aie attiré l'attention des hommes pendant mon séjour au Cameroun. Le recours à ma blancheur pour expliquer le harcèlement de rue est similaire au discours de l'habillement trop révélateur : dans cette perspective, ma peau blanche attirerait le regard des hommes qui ne pourraient s'empêcher de me harceler. Si j'avais été « plus camerounaise » et « moins blanche », j'aurais échappé au harcèlement, comme les Camerounaises y échapperaient en étant elles aussi « plus camerounaises » et moins occidentales, c'est-à-dire en portant des vêtements traditionnels.

On peut résumer ainsi le narratif de la campagne gouvernementale contre l'indécence vestimentaire : les traditions vestimentaires et la culture camerounaise sont un bouclier face aux violences sexuelles causées ou exacerbées par la culture occidentale. Ce discours est totalement incompatible avec l'argument de défense culturelle. En effet, la justification du harcèlement de rue par la culture camerounaise prétend au contraire que le harcèlement est solidement ancré dans ses traditions. L'utilisation concurrente de ces deux narratifs contradictoires semble indiquer une volonté de légitimer les violences faites aux femmes par tous les moyens possibles, avec des explications qui empêchent toute responsabilisation des harceleurs ou des violeurs.

En bref, la culturalisation du harcèlement est illogique, puisque sa légitimité est circulaire et parce qu'elle contredit un narratif tout aussi populaire qui lui est incompatible. La culturalisation est donc une justification inadéquate du harcèlement de rue tant parce qu'elle dénature les cultures camerounaises que parce qu'elle n'est pas appuyée par la logique. L'argument de la défense culturel est en plus inacceptable du point de vue de ses conséquences.

Partie 7. Les conséquences de la culturalisation

A. Humain ou produit culturel?

Les deux discours contradictoires qui blâment la culture, camerounaise ou occidentale, pour les violences sexuelles résultent en une déshumanisation des hommes camerounais dans leur ensemble. En effet, les hommes sont présentés comme entièrement dominés soit par la

vision d'une peau dénudée (ou blanche), soit par leur culture, et dans les deux cas incapables d'exercer leur libre-arbitre. Selon l'argument de culturalisation, les hommes ne feraient pas le choix conscient de harceler les femmes et reproduiraient simplement des comportements culturels sur lesquels ils n'ont pas de contrôle. En effet, puisqu'elle est régulièrement utilisée pour expliquer et légitimer des violences, la culture est opposée au choix, que ce soit dans les médias ou dans l'imaginaire populaire. Cette opposition est confirmée par le traitement médiatique occidental des violences faites aux femmes lorsqu'elles sont commises par des hommes racisés : «Western subjects are defined by their abilities to make choices, in contrast to Third World subjects, who are defined by their group-based determinism »[55]. D'après la défense culturelle, les camerounais seraient, en tant que groupe, condamnés à être des harceleurs. Or, ce déterminisme les déshumanise: « Because the Western definition of what makes one human depends on the notion of agency and the ability to make rational choices, to thrust some communities into a world where their actions are determined only by culture is deeply dehumanizing »[56]. Ainsi, la culturalisation du harcèlement, en présentant les harceleurs comme soumis à leur culture et dépourvus de libre-arbitre, en fait des êtres non humains. Les harceleurs sont déshumanisés, et, par extension, les Camerounaises et les Camerounais le sont aussi. Ainsi, la personne qui justifie le harcèlement en invoquant sa culture – qu'il s'agisse du témoin, de la personne qui en parle, de celle à laquelle se confie la victime ou même du harceleur – contribue à sa propre dévaluation et déshumanisation.

B. Responsabilisation

Une autre conséquence de la culturalisation, directement liée à l'absence de libre-arbitre, est l'impossibilité de tenir responsable l'auteur du comportement violent. Malgré que l'influence culturelle ne prive pas une personne de son libre-arbitre, la culturalisation présente le harcèlement comme une fatalité, déresponsabilisant entièrement son auteur, puisque ce n'est pas lui, mais bien sa culture, qui serait violente. Un tel narratif ne permet pas de le condamner, que ce soit par des mesures pénales ou par une réprobation sociale. Lorsqu'un blâme existe, il cible plutôt les femmes, auxquelles on reproche leur habillement ou encore leur simple présence

[55] *Volpp, Multiculturalism, supra* note 36.
[56] *Ibid.*

dans l'espace public au mauvais endroit ou au mauvais moment. Conséquemment, la défense culturelle laisse le harceleur complètement libre de commettre ses violences, à l'abri du tout mécanisme dissuasif. L'absence de condamnation sociale du comportement violent est désautonomisante pour la victime et légitimante pour le coupable. Le harcèlement demeure ainsi inattaquable et continue d'être exercé comme mécanisme de contrôle et d'intimidation des femmes. Alors qu'on prétend que l'aspect culturel du harcèlement le rend inévitable et immuable, c'est plutôt la défense culturelle qui présente comme en soi inefficaces les mesures qui viseraient l'élimination du harcèlement de rue.

Partie 8. Solutions au harcèlement de rue

Pour mettre fin au harcèlement de rue, il est donc avant tout essentiel de déconstruire l'idée selon laquelle le harcèlement, ou toute forme de violence faite aux femmes, est une expression culturelle légitime. Lorsque les conflits entre la culture ou les coutumes et les droits des femmes sont considérés irréconciliables, il faut que les autorités religieuses, légales et traditionnelles ainsi que la population travaillent de concert pour trouver les solutions créatrices et innovatrices nécessaires à la résolution de ces conflits[57]. Un exemple d'une telle créativité est une approche par l'art et le narratif, telle qu'employée dans une bande dessinée dont l'héroïne est une indienne survivante de viol collectif. L'histoire, ancrée dans la culture et la religion hindoue, se veut un moyen de rejoindre les adolescentes et les femmes, de les éduquer sur la culture du viol et d'autonomiser les survivantes de violences sexuelles[58]. Ce type d'approche est efficace et inoffensive pour la culture hindoue. On pourrait envisager la création et la diffusion de bandes dessinées mettant en scène du harcèlement de rue au Cameroun, ce que fait par exemple, en France et en Belgique, le Projet Crocodiles[59]. À New York, dans le cadre du projet *Stop Telling Women to smile*, l'artiste Tatyana Fazladizadeh réalise aussi des portraits de femmes et les affiche près du lieu où elles ont été harcelées, accompagnés d'une phrase adressée aux

[57] *Joffe*, *supra* note 25.
[58] Geeta Pandey, « India's new comic 'super hero': Priya, the rape survivor », *BBC News [Delhi]* (7 décembre 2014) en ligne: BBC News India <http://www.bbc.com>.
[59] Thomas Mathieu, « Projet crocodiles » (décembre 2014), en ligne : Projet Crocodiles <http://projetcrocodiles.tumblr.com>.

harceleurs[60] : cette autre approche créative permet aussi d'autonomiser les victimes et de sensibiliser et désapprouver publiquement le harcèlement.

Conjointement à des initiatives populaires, l'État camerounais doit s'engager fermement à condamner et contrer les violences faites aux femmes, incluant le harcèlement, sans pour autant instrumentaliser le discours des droits des femmes à des fins partisanes ou de légitimation[61]. En premier lieu, les campagnes basées sur le salopage doivent cesser, et l'État doit affirmer que les violences faites aux femmes existent à cause de leurs auteurs, et non à cause du comportement ou de l'apparence des victimes. L'organisation *Women For A Change Cameroon* a d'ailleurs fait pression pour que soit interrompue la campagne de lutte contre « l'indécence vestimentaire ».

Le gouvernement doit également criminaliser le harcèlement sexuel, en particulier en milieu de travail, et offrir des recours aux victimes qui risquent actuellement de perdre leur emploi en dénonçant un collègue ou un employeur. Étant donnés les problèmes d'accès à la justice, la corruption de l'appareil gouvernement et l'importance des autorités traditionnelles dans le règlement des conflits par la coutume plutôt que le droit formel, la législation seule, soit criminelle ou civile, ne peut régler le problème du harcèlement. Cependant, dans un pays où, par exemple, le droit de cuissage est reconnu et l'adultère féminin puni plus facilement que l'adultère masculin[62], l'engagement du droit étatique envers l'égalité, comme le prévoit la Constitution camerounaise, est un pas essentiel et minimal. Pour ce qui est du harcèlement de rue en particulier, la criminalisation du comportement est envisageable. Cette option doit cependant être examinée avec soin : étant donnée la participation des policiers au phénomène de harcèlement de rue et à d'autres violences envers les femmes dans l'exercice de leurs fonctions, il est loin d'être certain qu'ils règleraient le problème plutôt que de renforcer davantage l'hostilité de la rue pour les femmes. Une réflexion plus approfondie est nécessaire pour répondre à cette question. L'analyse des réponses des pays de l'Amérique latine au harcèlement sexuel peut favoriser cette réflexion : Ore-Aguilar suggère que le harcèlement sexuel soit l'objet d'une législation régionale

---

[60] Tatyana Fazladizadeh, « Stop Telling Women To Smile » (2014), en ligne : Stop Telling Women to Smile <http://stoptellingwomentosmile.com>

[61] Li, X. (January 01, 1995). Gender inequality in China and cultural relativism. *Women, Culture, and Development: a Study of Human Capabilities / Ed. by Martha C. Nussbaum and Jonathan Glover ; Prep. for World Institute of Development Economics Research,*407-425.

[62] *Cahier d'exigences, supra* note 4.

spécifique fournissant une protection complète à la victime, plutôt que d'être traité comme un sous-aspect de la réglementation du travail ou du droit criminel, deux approches inefficaces en Amérique latine[63].

Étant donnée la profonde association entre la culture et les violences faites aux femmes, « initiatives to change women's status under religious or customary law may be perceived as threats not only to entrenched power relations within the group, but also to the very possibility of perpetuating a shared set of social practices and the shared narrative of identity that justifies it »[64]. Ainsi, en matière de violences faites aux femmes, « legal and policy interventions by outside authorities [may] be substantially less legitimate because [they do] not appear to cohere with [the community's] stated values »[65]. Dans ce contexte, il est suggéré d'explorer « the dissonant voices within the tradition in order to uncover ways in which human rights values might be seen as consistent with internal cultural values »[66]. Cette proposition rappelle l'approche de la Coalition des ONG et OCB du Cameroun œuvrant dans le domaine des établissements humains. L'organisation travaille à sensibiliser aux droits des femmes les autorités traditionnelles des communautés, notamment en matière de droit foncier et successoral. Puisque l'imposition de mesures égalitaires par le droit formel (notamment l'interdiction d'exclure les filles de la succession du parent) est inefficace, cette Coalition tente de convaincre les autorités traditionnelles de la nécessité de protéger les droits des femmes au sein de leur communauté[67]. Une approche similaire doit être envisagée en matière de harcèlement de rue : les leaders communautaires, les autorités traditionnelles et même les figures religieuses doivent être sensibilisé-e-s à la violence du harcèlement de rue, puisque ce sont elles et eux qui ont l'autorité de proposer des changements qui paraitront légitimes. En effet, pour remettre en question le droit des hommes à harceler les femmes, il faut travailler « with the existent socio-cultural value systems – which are legitimate, acceptable and understood in that community », plutôt que d'utiliser uniquement le pouvoir étatique ou encore des organisations internationales. Le dialogue

---

[63] Ore-Aguilar, G. (January 01, 1997). Sexual Harassment and Human Rights in Latin America. *Fordham Law Review, 66,* 2, 631-646.
[64] *Joffe*, *supra* note 25.
[65] *Ibid*.
[66] *Ibid*.
[67] Coalition des ONG et OCB du Cameroun œuvrant dans le domaine des établissements humains, en ligne (décembre 2014), en ligne : CONGEH <http://congeh.webs.com>.

entre les communautés et les institutions promouvant les droits des femmes doit passer par des discussions publiques, des campagnes d'éducation et de sensibilisation, et un rôle accru accordé aux femmes au sein de la vie culturelle et juridique au niveau communautaire[68].

Les programmes d'éducation et de sensibilisation doivent prioritairement cibler les hommes, puisqu'en tant qu'auteurs du comportement violent, ils ont le pouvoir d'y mettre fin. Les formations promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes permettant aux hommes de réfléchir de façon critique, peut-être pour la première fois, à leurs comportements violents peuvent être très efficaces. Par exemple, une formation de six mois sur l'égalité réalisée auprès de 126 jeunes hommes à Mumbai les a rendus plus hostiles aux inégalités de genre et, surtout, moins prompts à commettre du harcèlement sexuel à l'égard des filles et des femmes[69]. Cependant, ce type de programme nécessite des ressources importantes. Pour une solution réaliste au harcèlement de rue, il est préférable que des activités éducatives de sensibilisation aux conséquences et à la violence du harcèlement de rue soient intégrées à l'éducation générale des enfants et des jeunes. En effet, le harcèlement de rue commence dès l'adolescence, et c'est donc pendant l'enfance ou la jeunesse qu'un travail de fond doit être réalisé pour éviter que les garçons ne reproduisent les comportements violents qu'ils observent. Pour qu'une telle approche soit mise en pratique, un engagement du gouvernement, du ministère de l'Éducation et du milieu scolaire sont nécessaires.

Des solutions qui ne concernent pas spécifiquement le harcèlement de rue mais des enjeux plus larges sont également essentielles pour assurer un changement de mentalités durable. L'aménagement urbain, en particulier, a une incidence sur le sentiment de sécurité des femmes dans la rue et sur leur vulnérabilité aux violences sexuelles. Un meilleur éclairage nocturne et l'aménagement de trottoirs et de toilettes publiques (surtout en milieu rural)[70] rendent l'espace public moins hostile aux femmes et aux personnes vulnérable. Pour éviter le harcèlement dans les taxis, principal moyen de transport au Cameroun, un service de taxis pour

---

[68] *Joffe*, *supra* note 25.

[69] Verma, R., Pulerwitz, J., Mahendra, V., Khandekar, S., Barker, G., Fulpagare, P., & Singh, S. (November 01, 2006). Challenging and Changing Gender Attitudes among Young Men in Mumbai, India. *Reproductive Health Matters, 14,* 28, 135-143.

[70] Megan Williams, « How city planners could help women feel safer », *CBC News* (7 octobre 2014) en ligne: CBC News <http://www.cbc.ca/news>.

les femmes et conduits par des femmes peut être mis sur pied. Les « taxis roses » supposent une ségrégation entre les hommes et les femmes, mais ils permettent à ces dernières de se sentir en sécurité lors de leurs déplacements. L'initiative née à Londres gagne en popularité et a été testée dans plusieurs pays à travers le monde[71].

Par ailleurs, deux études réalisées respectivement dans sept pays d'Afrique[72] et d'Asie[73] ont observé la corrélation négative entre la justification des violences conjugales et l'éducation et la richesse domestique. La croissance économique et l'universalité de l'éducation pourraient éventuellement réduire aussi l'incidence du harcèlement de rue. Cependant, miser sur l'évolution de facteurs socio-économiques est insuffisant. Comme l'observe l'étude sur la violence conjugale en Asie : « unless additional efforts are made, building a significant constituency against the practices through urbanisation, socio-economic development or higher levels of education may take decades to show results »[74].

Finalement, quel est le rôle de la solidarité féminine et féministe internationale dans l'éradication du harcèlement de rue et des autres violences faites aux femmes? Même si les instances locales ont la responsabilité et le pouvoir d'améliorer la situation des femmes au Cameroun, la participation d'organisations internationales et de femmes occidentales à la recherche et à l'implémentation de solutions ne doit pas être rejetée en bloc. Une réponse transnationale au phénomène du harcèlement des femmes doit démarrer par le rejet de la proposition selon laquelle « women of color are to be saved from deviant cultures »[75]. En effet, le « féminisme missionnaire » suscite des réactions défensives de protection des inégalités de genre au nom du nationalisme culturel. Un dialogue et un partage de stratégies et de solutions

---

[71] Nadine Filion, « Taxis roses à travers le monde: Par et pour les femmes », *Métro [Montréal]* (5 mars 2013) en ligne : Journal Métro de Montréal <http://journalmetro.com>.

[72] Rani, M., Bonu, S., & Diop-Sidibe, N. (December 01, 2004). An Empirical Investigation of Attitudes towards Wife-Beating among Men and Women in Seven Sub-Saharan African Countries. *African Journal of Reproductive Health / La Revue Africaine De La Santé Reproductive, 8,* 3, 116-136.

[73] Rani, M., & Bonu, S. (January 01, 2009). Attitudes toward Wife Beating: A Cross-Country Study in Asia. *Journal of Interpersonal Violence, 24,* 8, 1371-1397.

[74] *Ibid*.

[75] *Volpp, multiculturalism, supra* note 36.

doit s'établir entre les femmes occidentales et celles des pays du Sud dans la reconnaissance de l'universalité du patriarcat et du harcèlement[76].

Partie 9. Conclusion

Le harcèlement de rue est un grave problème au Cameroun. Sa fréquence et l'absence totale de dissuasion sociale en font une préoccupation urgente. La culturalisation n'est pas la solution à ce problème : à l'hostilité de l'espace public, elle rajoute l'exclusion des voix des femmes en matière de culture. Elle reflète également le discours raciste et colonial selon lequel la culture camerounaise serait intrinsèquement violente, en plus d'être une justification illogique des violences faites aux femmes. Il est donc essentiel de rejeter fermement l'argument de défense culturelle.

La réponse au harcèlement de rue doit plutôt tenir compte du libre-arbitre qui permet à chaque homme de faire le choix de harceler, et donc aussi de ne pas le faire. La responsabilisation des harceleurs doit passer par un soutien étatique aux luttes contre les violences faites aux femmes, par de larges campagnes de sensibilisation ciblant les hommes et les figures communautaires légitimes, par une éducation populaire et par un dialogue international entre toutes les femmes qui combattent le harcèlement au sein de leur communauté.

La libération des femmes passera par leur appropriation de leur culture et de l'espace public, depuis trop longtemps domaine masculin.

---

[76] *Ibid.*

Médiagraphie

Législation

République du Cameroun (1996): Constitution du Cameroun.

République du Cameroun (1996): Code pénal.

Rapports et enquêtes

Baromètre des médias africains (2011), Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), en ligne : *Bibliothek der Friedrich-Ebert-Stiftung Politisch-historisches Informationszentrum* <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/africa-media/08697.pdf>.

Belgique, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *Anti-sexisme mode d'emploi*, en ligne IGVM <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/79%20-%20Anti-sexisme%20mode%20emploi_FR_tcm337-255485.pdf>.

Cahier d'exigences, *L'Afrique pour les droits des femmes*, en ligne : L'Afrique pour les droits des femmes <http://www.africa4womensrights.org/public/Cahier_d_exigences/CamerounFR.pdf>.

Cameroun, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, *Femmes et hommes au Cameroun en 2012: une analyse situationnelle de progrès en matière de genre*, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, 2012.

Cameroun, Ministère des affaires sociales, *Contribution du Cameroun à la réalisation de l'étude sur les violences contre les enfants*, en ligne : United Nations Human Rights <http://www2.ohchr.org/english/bodies/CRC/docs/study/responses/cameroon.pdf>.

Centre pour le droit et les politiques en matière de santé reproductive (CRLP), *Les droits des femmes en matière de santé reproductive au Cameroun*, en ligne : Reproductive Rights <http://reproductiverights.org/sites/default/files/documents/SRCameroon00fr.pdf>.

Ige, A.Y, & Adeleke, I. A (2012). Evaluating the role of culture on sexual harassment: the case of Nigerian organisations, en ligne: ILERA (IIRA) World Congress 2012

Olsson, P., Axemo, P., Darj, E., Muganyizi, P., & Abeid, M. (August 18, 2014). Community perceptions of rape and child sexual abuse: a qualitative study in rural Tanzania. *Bmc International Health and Human Rights, 14,* 1, 1-13.

Rani, M., & Bonu, S. (January 01, 2009). Attitudes toward Wife Beating: A Cross-Country Study in Asia. *Journal of Interpersonal Violence, 24,* 8, 1371-1397.

Rani, M., Bonu, S., & Diop-Sidibe, N. (December 01, 2004). An Empirical Investigation of Attitudes towards Wife-Beating among Men and Women in Seven Sub-Saharan African Countries. *African Journal of Reproductive Health / La Revue Africaine De La Santé Reproductive, 8,* 3, 116-136.

Articles académiques et livres

Bilge, S. (January 01, 2010). « ... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi » : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une « nation » en quête de souveraineté. *Sociologie Et Sociétés, 42,* 1, 197.

Carbado, D. (Ed.). (1999). Black Men on Race, Gender, & Sexuality : A Critical Reader. New York, NY, USA: New York University Press (NYU Press).

Doumbé-Moulongo, M. (1972). *Les coutumes et le droit au Cameroun*. Yaoundé: Éditions Clé.

Joffe, L. F., & Neil, S. (2012). *Gender, religion, and family law: Theorizing conflicts between women's rights and cultural traditions*. Waltham, Mass: Brandeis University Press.

Li, X. (January 01, 1995). Gender inequality in China and cultural relativism. *Women, Culture, and Development: a Study of Human Capabilities / Ed. by Martha C. Nussbaum and Jonathan Glover ; Prep. for World Institute of Development Economics Research,*407-425.

MacLeod, A. E. (January 01, 1992). Hegemonic Relations and Gender Resistance: The New Veiling as Accommodating Protest in Cairo. *Signs: Journal of Women in Culture and Society, 17,* 3.

Mohamad Z. Yakan, « African peoples and nations by country: Cameroon », in Almanac of African Peoples & Nations, Transaction Publishers, New Brunswick, N.J., 1999, p. 37-39 (ISBN 9781560004332)

Okin, S. M., Cohen, J., Howard, M., & Nussbaum, M. C. (1999). *Is multiculturalism bad for women?*. Princeton, N.J: Princeton University Press.

Okin, S. M. (January 01, 2002). “Mistresses of Their Own Destiny”: Group Rights, Gender, and Realistic Rights of Exit. *Ethics, 112,* 2, 205-230.

Ore-Aguilar, G. (January 01, 1997). Sexual Harassment and Human Rights in Latin America. *Fordham Law Review, 66,* 2, 631-646.

Ramdas, K. (January 01, 2006). Feminists and Fundamentalists - In the face of fierce fundamentalist challenges, women's movements around the globe are taking care not to mock traditional values or exacerbate men's insecurities. *Current History, 105,* 689-99.

Raz, Joseph“Multiculturalism: A Liberal Perspective”, Ethics in the Public Domain: Essays in the Morality of Law and Politics (Oxford: Clarendon Press, 1994). <http://ilera2012.wharton.upenn.edu/RefereedPapers/IgeAY%20AdelekeIA%20ILERA.pdf>.

Razack, S. H. (January 01, 2004). Imperilled Muslim Women, Dangerous Muslim Men and Civilised Europeans: Legal and Social Responses to Forced Marriages. *Feminist Legal Studies,* 12*,* 2, 129-174.

Seyla, B. (November 30, 1995). Cultural Complexity, Moral Interdependence, and the Global Dialogical Community

Tastsoglou, E. (February 01, 2002). Race and the Politics of Personal Relationships: Focus on Black Canadian Women. *Affilia, 17,* 1, 93-111.

Verma, R., Pulerwitz, J., Mahendra, V., Khandekar, S., Barker, G., Fulpagare, P., & Singh, S. (November 01, 2006). Challenging and Changing Gender Attitudes among Young Men in Mumbai, India. *Reproductive Health Matters, 14,* 28, 135-143.

Verschuur, C. (2010). Diversité des mouvements de femmes, des pratiques et des théories féministes : la contribution des études de genre aux études de développement, *Cahiers Genre et Développement*, N°7/2010, L'Harmattan, p.469-500.

Volpp, L (1994). (Mis)identifying Culture : Asian Women and the « Cultural Defense ». *Harvard Women's Law Journal,* Vol.17.

Volpp, L. (October 01, 2006). Disappearing Acts: On Gendered Violence, Pathological Cultures, and Civil Society. *Pmla, 121,* 5, 1631-1638.

Volpp, L. (June 01, 2001). Feminism versus Multiculturalism. *Columbia Law Review, 101,* 5, 1181-1218.

Articles de journaux en ligne

Erick-Achille Nko'o, « Allons-nous vers l'application de la charia au Cameroun? », *Al Wihda [Cameroun]* (30 novembre 2013) en ligne : Al Wihda <www.alwihdainfo.com>.

Geeta Pandey, « India's new comic 'super hero': Priya, the rape survivor », *BBC News [Delhi]* (7 décembre 2014) en ligne: BBC News India <http://www.bbc.com>.

« KJ Yesudas: India singer criticised for 'sexist' jeans remark », *BBC News India* (3 octobre 2014) en ligne: BBC News India <http://www.bbc.com>.

Lettre ouverte conjointe des ministres aux jeunes filles et familles camerounaises, (25 juin 2014) sur *Camer.be [Cameroun]* en ligne : Camer.be <www.camer.be>.

Lindy West, « Why thousands of satisfied racists are sharing that viral catcalling video », *The Daily Dot [États-Unis]* (30 octobre 2014) en ligne: The Daily Dot <www.dailydot.com>.

Megan Williams, « How city planners could help women feel safer », *CBC News* (7 octobre 2014) en ligne: CBC News <http://www.cbc.ca/news>.

Moki Edwin Kindzeka, « Cameroon Indecency Campaign Sparks Social Debate », *Voice of America* (5 décembre 2013) en ligne: Voice of America <www.voanews.com>.

Nadine Filion, « Taxis roses à travers le monde: Par et pour les femmes », *Métro [Montréal]* (5 mars 2013) en ligne : Journal Métro de Montréal <http://journalmetro.com>.

Salomon Kankili, « Table ronde: Les femmes dissent non au harcèlement sexuel », *Cameroon-Info.Net* (10 mars 2008) en ligne : Cameroon-Info.Net <cameroon-info.net>.

Yvette Mbasssi-Bikele, « Cameroun : lutte contre l'indécence vestimentaire à l'épreuve du terrain », *Camer.be [Cameroun]* (8 janvier 2014) en ligne: Camer.be <http://www.camer.be>.

Yvette Mbassi-Bikele, « Habillement indécent : SOS ! », *Cameroon tribune* (19 novembre 2013) en ligne : Cameroon tribune <https://www.cameroon-tribune.cm>.

Sites internet

Central Intelligence Agency, « The world Factbook » (décembre 2014), en ligne: Central Intelligence Agency <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook>.

Coalition des ONG et OCB du Cameroun œuvrant dans le domaine des établissements humains (décembre 2014), en ligne : CONGEH <http://congeh.webs.com>.

Éducaloi, « Le harcèlement sexuel au travail » (2014), en ligne : Éducaloi <educaloi.qc.ca>.

Stop Street Harassment Blog (décembre 2014), en ligne : Stop Street Harassment <http://stopstreetharassment.com/blog/>.

Tatyana Fazladizadeh, « Stop Telling Women To Smile » (2014), en ligne : Stop Telling Women to Smile <http://stoptellingwomentosmile.com>

Thomas Mathieu, « Projet crocodiles » (décembre 2014), en ligne : Projet Crocodiles <http://projetcrocodiles.tumblr.com>.

Women for a Change Cameroon, « WFAC Cameroon » (2014), en ligne : A Safe World for Women <http://www.asafeworldforwomen.org/fp-cam/wfacc.html>.